

Les élections d'octobre se sont déroulées dans le contexte du projet de loi de la future Agence.

La CFDT reste la 2^e organisation syndicale dans le corps des personnels d'exploitation, derrière la CGT et devant FO. Elle maintient ses 2 sièges à la CAP nationale VN/PM, son siège à la Commission Préparatoire AIFMP et à la CAP nationale des Contrôleurs.

Dans les comités techniques des 6 services de navigation, dont 5 où la CFDT est présente, la CFDT obtient 28,4 % derrière FO (33,1 %) et CGT (33,36 %).

En service mixte, la CFDT progresse en DDT 52. Le fait le plus marquant de ces élections : au Comité Technique Ministériel, la CFDT et l'UNSA gagnent chacune 1 siège au détriment de FO et CGT.

La composition du nouveau CTM : CFDT 3 sièges ; UNSA 2 sièges ; CGT/FSU 6 sièges ; FO 4 sièges.

Merci à celles et à ceux qui nous ont fait confiance.

Octobre a vu, outre les élections, l'examen au Sénat du projet de loi des Voies Navigables.

Le texte adopté par le Sénat confirme que la future structure sera bien un EPA (établissement public à caractère administratif) où seront affectés les agents de l'État et les salariés de VNF. Mais, pour des raisons d'économies et de la notoriété de l'EPIC construite depuis 20 ans, le Sénat a opté pour le maintien du nom de VNF pour le futur EPA.

Pour la CFDT, favorable au changement de nom, ce maintien répond aux inquiétudes, de l'établissement et des personnels VNF, relatives à la construction d'une nouvelle identité. Il rendra plus difficile la construction de la nouvelle communauté de travail forte de plus de 4000 personnels des services navigation et de plus de 300 personnels de VNF.

Le texte va être soumis au débat parlementaire avec divers amendements, dont l'un pour remettre le domaine public en pleine propriété au nouvel établissement. La CFDT y est opposée. S'il peut paraître pertinent que le domaine public ne soit pas sous la tutelle de France Domaines, le risque de s'engager davantage vers un autofinancement de l'EPA via la valorisation de son domaine est bien réel.

Octobre a vu également le début des discussions entre le ministère et les signataires du protocole VN. Elles devraient s'achever au printemps prochain.

A ce stade, c'est la cartographie des métiers et des emplois actuels qui est discutée.

La consistance de la communauté de travail va progressivement apparaître, notamment lorsque sera abordée la question de la définition des catégories de personnels ayant vocation à occuper ces emplois et métiers.

D'ores et déjà le refus annoncé et imputé à Bercy (ministère des Finances) de recruter des OPA nous donne un éclairage des intentions de nos interlocuteurs ! En effet le ministère vient de recruter en 2011, sous contrat de droit public, des « mainteneurs » sur des postes vacants d'OPA. En 2012 d'autres seront recrutés ... sous CDI de droit privé ! Et en 2013 les « mainteneurs » recrutés en 2011 pourraient basculer vers le CDI privé !

Le maintien de l'équilibre actuel public/privé, la clarification des missions propres aux uns et aux autres sont l'enjeu de ces discussions. Nous y serons vigilants.

Christian Fourcoul
Bureau National de l'UFETAM-CFDT
✉ christian.fourcoul@i-carre.net

LE POINT SUR LE PROJET DE LOI À LA SORTIE DU SÉNAT

Le texte a été adopté par le Sénat le 19 octobre. Il est passé en commission de l'Assemblée Nationale le 15 novembre. Le débat à l'Assemblée, initialement prévu le 23/11, a été reporté à une date ultérieure.

Le texte confirme :

- le caractère administratif de l'établissement (EPA) ;
- que les personnels de droit public seront affectés à l'EPA en position normale d'activité ; leurs rémunérations et leurs déroulements de carrière continueront de dépendre de leur statut ; ils continuent à être électeurs au Comité Technique Ministériel ;
- que les salariés de l'actuel EPIC garderont leur convention collective (protocole d'accord du 1/7/2011 signé par CFDT-VNF) ;
- les types d'emplois nécessaires à l'exercice des missions et les catégories des personnels publics/privés ayant vocation à les occuper sont établis par décret en Conseil d'État, après avis du Conseil d'Administration et du Comité Technique Unique. Le CA et le CTU établissent chaque année les orientations en matière de recrutements et d'emplois dans les différentes catégories de personnels.

Le texte modifie :

- l'Agence Nationale Voies Navigables prend le nom de VNF (un amendement sera débattu à l'assemblée nationale visant à réintroduire le nom de l'Agence Nationale des Voies Navigables) ;
- les moyens de l'établissement (nouvel article) : « l'État et l'Agence de financement des infrastructures de transports de France concourent au financement des actions et projets prévus pour les voies navigables » ;
- les filiales : En vue de réaliser toute opération utile à ses missions, l'EPA pourra créer des filiales ou prendre des participations dans des sociétés, groupements ou organismes sous conditions de capitaux majoritairement publics (un amendement sera débattu à l'Assemblée nationale pour distinguer deux types de filiales de nature différentes, l'une avec l'établissement assurant la gouvernance avec des capitaux majoritairement publics, l'autre dans le cadre de réalisation de projets immobiliers, dont les capitaux pourront ne pas être majoritairement publics).

Le texte complète les missions de l'établissement, en prenant davantage en compte la gestion de l'eau dans sa diversité et la contribution au report modal dans le développement du transport fluvial.

Le texte précise le fonctionnement des instances représentatives.

Un Conseil d'Administration (élu avant fin 2013)

Les représentants du personnel au CA sont élus par collège (un décret en CE fixe la composition par effectifs de chacun des collèges).

Un Comité Technique Unique (CTU)

- Un CTU est institué, il comprend 3 formations : une pour les personnels de droit public, une pour les personnels de droit privé (qui gère seule son budget social et culturel), une plénière issue des deux précédentes.
- Chacune des formations restreintes est réunie pour les questions relevant de sa compétence.
- Le CTU se réunit en formation plénière pour examiner les questions intéressant l'ensemble du personnel de l'EPA ;
- Les représentants du personnel au CTU sont élus par collège (un décret en CE fixe la composition par effectifs de chacun des collèges).

Des Comités Techniques de Proximité (CTP)

Un CTP est institué dans chaque direction territoriale de l'établissement. Il est compétent pour l'ensemble des personnels (pas de collège).

Un décret en conseil d'État fixe la composition de la représentation du personnel.

Un Comité Central Hygiène-Sécurité-Conditions de Travail et des Comités Locaux :

Ils sont compétents pour l'ensemble des personnels.

Des mesures transitoires à la date du transfert :

- le CTU et les CTP devront être constitués au plus tard deux ans après le transfert (avant fin 2014) ;
- dans l'attente des CTP, les actuels comités techniques sont maintenus ;
- dans l'attente du CTU, 10 représentants seront désignés par les organisations syndicales représentatives dans les services (conditions fixées par décret en CE) comme interlocuteurs du directeur général de l'EPA ;
- le mandat des membres du comité d'entreprise se poursuit jusqu'à son terme.

LES EMPLOIS DU FUTUR EPA

Deux réunions du comité de suivi (protocole VN du 24 juin) se sont tenues les 28/10 et 17/11
Nous n'en sommes qu'aux premières discussions concernant la méthodologie et l'état des lieux.

La **méthodologie** selon l'administration: Construire un référentiel unifié des métiers de la voie d'eau.

Sont identifiés :

- Pour les SN, 19 familles professionnelles et 104 emplois-types ;
- Pour VNF, 10 familles professionnelles et 45 emplois-repères.

L'objectif de la future Agence : 15 domaines professionnels et 72 emplois-repères.

Les 15 domaines professionnels :

- Pilotage et encadrement
- Management de projet et développement durable
- Ingénierie et maîtrise d'ouvrage
- Développement du transport et des services aux usagers
- Gestion domaniale et patrimoniale
- Exploitation opérationnelle du réseau navigable
- Maintenance opérationnelle du réseau navigable
- Finance, budget, comptabilité
- Achats, affaires juridiques
- Communication
- Ressources humaines
- Sécurité-prévention
- Système d'information
- Administration et gestion logistique.

Nous avons exigé à la première séance que soit établie pour chacune des familles de métiers la répartition des emplois entre les types de personnels (fonctionnaire avec son statut et son grade, OPA et sa classification, contractuels de droit public et son statut, salarié de droit privé et sa classification). Aujourd'hui ces domaines professionnels seraient-ils occupés indistinctement des statuts ? En réponse à la question de la CFDT, le DG de VNF a répondu que ce serait la phase suivante. Il y aura des familles où il faudra recruter, reste à les identifier.

La CFDT a pointé l'absence de l'action sociale (CLAS, assistants sociaux...) et posé la question du devenir des CLAS auxquels nous sommes attachés et dont le maintien est indispensable, notamment en raison des réorganisations à venir. Réponse de la DRH (qui n'y avait visiblement pas pensé) : on va en discuter, l'objectif est leur continuité. L'action sociale sera incluse dans les domaines professionnels.

Les effectifs des SN et DDT mixtes

L'administration a remis des tableaux concernant les effectifs hors VNF, services par services et grade par grade. On compte 4 289 ETP, soit par corps : 56 % de personnels d'exploitation, 7 % de contrôleurs, 12 % d'OPA, 5 % de techniciens, 4 % de secrétaires administratifs, 10 % de C administratifs.

L'ensemble de ces corps représente 93 % du total des effectifs présents, moyenne d'âge 45,5 ans.

La CFDT a demandé que soient remis, lors de la prochaine réunion, les effectifs VNF, des exemples de statut VNF et État sur les différentes missions répertoriées et un pyramidage de l'âge des personnels d'exploitation, qui seront les plus impactés par les reconversions et réorganisations.

Nous avons interrogé nos interlocuteurs sur leurs intentions concernant le corps des personnels d'exploitation (statut, PTETE) et les primes OPA.

La DRH annonce l'ouverture du chantier statutaire des personnels d'exploitation (*présentation de la démarche et calendrier le 12 décembre*). Quant aux primes, cela sera discuté en temps utile mais l'engagement du maintien du revenu est confirmé.

L'évolution des effectifs

Les recrutements de VNF permis par le ministère pour 2011 et 2012 diffèrent par rapport aux années précédentes sur 3 points :

1. la mise à disposition de moyens pour la consultation d'une équipe-projet, en vue de la mise en place du nouvel établissement public au 1/1/2013 ;
2. le transfert de moyens pour la création d'un dispositif d'emplois saisonniers sur les voies à vocation touristiques ;
3. la possibilité, aussi longtemps que le ministère ne disposera pas d'autorisation de recrutement d'OPA, de recruter des « mainteneurs » pour faire face à la vacance d'OPA.

On note la poursuite du recrutement de personnels d'exploitation dans les services, et la participation de VNF à la politique de l'emploi par le biais de contrats aidés.

1. L'équipe Projet

En 2011, on constate la dotation par la DRH d'un conseiller de gestion-management et l'attribution d'1 ETP chargé de mission « amélioration des conditions de travail » par Service Navigation.

Attribution en parallèle, pour VNF, de 5 ETP État pour préfigurer l'équipe « ressources humaines » du nouvel EPA. Ces postes concernent :

- un responsable de pôle « gestion administrative et paie », chargé notamment de mettre en place un PSI unique qui liquidera la paie des 4 400 agents de droit public ;
- une responsable GPEC/Formation, chargée du pilotage de la formation de tous les agents et des différentes formations et reconversions à mettre en œuvre dans le cadre de la réforme ;
- un pôle « relations sociales/amélioration des conditions de travail » avec 3 personnes.

La CFDT a posé la question du devenir des bureaux de personnels dans les SN dans le cadre du PSI. Il n'est pas question pour nous d'accepter que ces fonctions supports de proximité, essentielles, disparaissent !. Là encore nos exigences en matière de réalisation d'études d'impact trouvent toute leur pertinence.

L'administration a convenu que les BPS seront impactés, mais qu'une gestion de proximité sera maintenue.

2. Dispositif d'emplois de saisonniers

VNF a obtenu l'inscription, dans le PLF 2012, du remplacement d'emplois de vacataires État par des saisonniers de statut privé à concurrence de 5 ETP, et en a proposé 5 autres en mesure de gestion sur l'année 2012. Les SN Nord-Est et Sud-Ouest expérimentent ce dispositif. Cette modalité devra permettre d'évaluer l'efficacité du dispositif avant d'intégrer définitivement ces 5 ETP supplémentaires dans le plafond d'emploi de l'opérateur et d'envisager une montée en puissance au-delà de 2012.

La CFDT n'est pas favorable à ce type d'emploi. Il ferme la porte au traditionnel « job » d'étudiant. VNF a répondu par l'embauche transparente de saisonniers ayant un lien familial avec les personnels d'exploitation, avec possibilité de mettre gratuitement à leur disposition des logements de service. La CFDT s'interroge sur l'aspect juridique du recrutement. C'est un point sur lequel il faudra revenir à partir des expériences conduites.

3. Les « mainteneurs »

La vacance de poste actuelle sur l'ensemble du territoire est estimée à ce jour à 40 ETP. Les enjeux sur le domaine de la maintenance imposent à l'établissement de construire une réponse mixte en terme de statut.

- 2011 : 14 mainteneurs de droit public (État employeur) ; à l'issue de leur contrat, ils seront intégrés à l'établissement au 1/1/2013 ;
- 2012 : 12 mainteneurs de droit privé en CDI (VNF employeur).

Un plan de recrutement et de formation spécifique au développement de ces compétences sera mise en œuvre après le 1/1/2013.

Tant dans les DIR que dans les SN, la question du recrutement de spécialiste est aujourd'hui posée.

La CFDT a demandé si le ministère intervenait auprès de Bercy pour défendre la poursuite du recrutement d'OPA ? Ce recrutement est-il définitivement condamné ? Pour nous c'est clairement non !

Nous avons demandé de connaître le contenu du statut de droit public (grille, salaire...), pour l'heure ce point est ignoré par nos interlocuteurs !

La DRH informe d'une prochaine réunion interministérielle sur ce sujet.

Pour la CFDT, cela préfigure une communauté de travail public/privé de la maintenance, que nous n'acceptons pas ! Au final, c'est l'équilibre actuel emplois publics/privés qui est remis en cause.

4. Recrutement de personnels d'exploitation des TPE : autorisation de recrutement pour 60 ETP dans les SN et DDT mixtes.

5. Contrats aidés : afin de participer à l'effort demandé par le gouvernement réformant les politiques d'insertion, VNF propose de reconduire le dispositif d'emplois aidés à hauteur de 20 ETP pour l'année 2012.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DU 20 OCTOBRE : LES ÉLUS CFDT EN CAP NATIONALE

CAP	Titulaires	Suppléants
PETPE VN/PM	Patricia Goetz Maxime Gomez	Pascal Debriere Gilles Teillaud
CTRL AIFMP	Philippe Schneider	Patrick Legras
CTRL tous domaines	Christian Fourcoul	Magalie Cauchy
Techniciens	Louis Dat	François Batiot
Secrétaires Administratifs	Odile Coppée	Sylvie Dulac